

***Bibliothèque
et Archives
nationales***

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 1er septembre 2009.

Section du dépôt légal

DIVERSITÉ culturelle

MONDIALISATION

La diversité en question

Bulletin de nouvelles

Abonnement

Archives

À l'agenda

Communiqués / Discours /
Déclarations

Publications / Études

Politiques et mesures Bonnes
pratiques

Sites d'intérêt

Bulletin de nouvelles sur la diversité des expressions culturelles

Vol. 8, no 40, lundi 1 décembre 2008

**Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des
expressions culturelles sont en cours !**

DANS CE NUMÉRO :

Suivi de la Convention

- Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

Communiqués, discours, déclarations

- Les États membres de l'Union européenne se sont accordés pour retirer l'amendement n° 138 (dit « amendement Bono ») du Paquet Télécom
- Claude Lévi-Strauss a cent ans : le Directeur général de l'UNESCO rend hommage à « l'une des plus grandes figures intellectuelles du XX^e siècle »
- La diversité culturelle « en français » à l'honneur dans le monde littéraire

Publications récentes

- Putting Culture First: Commonwealth perspectives on culture and development, par Andrew Firmin et Mark Nowotny

Autres actualités d'intérêt

- Séminaire au Vietnam : « La protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles : partageons l'expérience asiatique et européenne »
- Appel à communications : Colloque international « De la société de l'information vers les sociétés du savoir, Réseaux et communautés de savoir partagés » — Date limite de soumission des propositions : 5 janvier 2009
- Culture, économie, intégration régionale : La culture, levier du développement en Afrique — Paris (France)
- Colloque « Cinéma et audiovisuel : action publique et territoires. Quelles coopérations pour la création, l'exploitation et l'éducation à l'image ? », Vendôme (France)

Suivi de la Convention


Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

À l'occasion de la première Conférence des Parties à la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, le Comité intergouvernemental a reçu le mandat d'élaborer les directives opérationnelles nécessaires à la mise en œuvre de la Convention. Le Comité intergouvernemental a tenu une première réunion, ordinaire, à Ottawa, Canada, du 10 au 13 décembre 2007,

et une seconde, extraordinaire, à Paris, France, du 24 au 27 juin 2008. D'autres rencontres du Comité auront lieu d'ici la prochaine Conférence des Parties, prévue aux environs du mois de juin 2009, à Paris.

Au moment d'écrire ces lignes, 93 États ont ratifié ce traité. Bien que les travaux de mise en œuvre de la Convention poursuivent leur cours normal, la campagne de mobilisation en vue de la [ratification de la Convention](#) par les États membres qui ne l'ont pas encore fait doit plus que jamais se poursuivre, avec ferveur et persuasion ! Car la légitimité de la Convention sera proportionnelle au nombre d'États appartenant à toutes les régions du monde qui la ratifient, l'acceptent, l'approuvent ou y adhèrent.

- ["Pourquoi les États doivent-ils ratifier cette Convention ?"](#) Pour le savoir, consulter notre Bulletin du 16 janvier 2006
- [Quelle est la procédure à suivre pour ratifier la Convention ?](#) Prendre connaissance des indications fournies par l'UNESCO à cet égard
- [Texte officiel de la Convention](#) 
- [États parties à la Convention](#)

Haut de la page 

Communiqués, discours, déclarations

Les États membres de l'Union européenne se sont accordés pour retirer l'amendement n° 138 (dit « amendement Bono ») du Paquet Télécom

Dans une nouvelle parue le 28 novembre 2008, la ministre de la Culture et de la Communication de France, Mme Christine Albanel, se félicite que tous les États membres de l'Union européenne soient tombés d'accord pour retirer l'amendement n° 138 (dit « amendement Bono ») du Paquet Télécom.

Le communiqué diffusé à ce sujet précise, qu'à l'occasion de l'examen du Paquet Télécom, les 27 ministres européens des télécommunications se sont accordés pour retirer l'amendement n° 138, adopté le 24 septembre dernier par le Parlement européen à l'initiative du député socialiste français Guy Bono. Pour la ministre Albanel, « il s'agit d'une autre très bonne nouvelle, en une semaine, pour la défense des créateurs et la diffusion des œuvres sur Internet ». En effet, précise la nouvelle, le 20 novembre dernier, « les 27 ministres de la culture et de l'audiovisuel ont unanimement adopté les conclusions de la présidence française qui encouragent la prévention et la lutte contre le piratage, notamment par la mise en place de mécanismes non judiciaires, pédagogiques et progressifs ».

Le ministère de la Culture et de la Communication de France ajoute que la ministre Albanel tient toutefois à préciser « que l'amendement n° 138, qui se bornait à rappeler des principes très généraux, n'ajoutait rien au droit existant ». Le communiqué écrit ensuite : « Elle rejette donc catégoriquement l'interprétation qui en était donnée par les lobbyistes qui s'opposent à la défense des droits des créateurs, qui ont soutenu que cette disposition constituait un obstacle juridique à la mise en œuvre, par la France, de la lutte préventive et graduée contre le piratage prévue par le projet de loi Création et Internet. »

« Néanmoins, mentionne la dépêche, par l'imprécision de ses termes qui se prêtaient à toutes les manipulations, l'amendement constituait une source de confusion préjudiciable au bon déroulement du débat démocratique que les Européens et les Français attendent sur la question du piratage. »

Selon la ministre : « À cause de l'amendement n° 138, la défense des libertés, auxquelles le projet de loi Création et Internet ne porte aucune atteinte, a pu servir de paravent à un combat d'arrière-garde, livré au détriment des artistes et des industries culturelles qui représentent des centaines de milliers d'emplois dans notre pays ; les choses sont désormais claires et les ennemis des créateurs devront se battre à découvert ».

Source :

- [Communiqué de presse du ministère de la Culture et de la Communication de France](#)

Claude Lévi-Strauss a cent ans : le Directeur général de l'UNESCO rend hommage à « l'une des plus grandes figures intellectuelles du XX^e siècle »

Le 25 novembre 2008, le Directeur général de l'UNESCO, M. Koïchiro Matsuura, s'est associé à l'hommage rendu à Claude Lévi-Strauss, à l'occasion de son centième anniversaire.

À cette occasion, M. Matsuura a fait cette déclaration : « Claude Lévi-Strauss, l'une des plus grandes figures intellectuelles du XX^{ème} siècle, a accompagné de près l'histoire de l'UNESCO. Son œuvre, au message humaniste et de portée universelle, a bouleversé notre vision du monde. S'intéressant à toutes les civilisations, il nous a appris la complexité des mythes et la diversité des cultures, en même temps que leur fragilité. Grâce à lui, nous savons que la richesse de l'humanité réside dans sa diversité et dans sa capacité à toujours reconnaître une place à l'Autre. Ce message est toujours le nôtre. »

Entre autres, le communiqué rappelle que, le 16 novembre 2005, Claude Lévi-Strauss avait ouvert, aux côtés de nombreuses autres personnalités, les cérémonies de commémoration du soixantième anniversaire de l'UNESCO. Au cours de son intervention, il avait notamment déclaré : « Diversité culturelle et diversité biologique ne sont donc pas seulement des phénomènes du même type. Elles sont organiquement liées, et nous nous apercevons chaque jour davantage qu'à l'échelle humaine, le problème de la diversité culturelle reflète un problème beaucoup plus vaste et dont la solution est encore plus urgente, celui des rapports entre l'homme et les autres espèces vivantes, et qu'il ne servirait à rien de prétendre le résoudre sur le premier plan et si l'on ne s'attaquait aussi à lui sur l'autre, tant il est vrai que le respect que nous souhaitons obtenir de chaque homme envers les cultures différentes de la sienne n'est qu'un cas particulier du respect qu'il devrait ressentir pour toutes les formes de la vie ».

Source :

[Communiqué de presse de l'UNESCO](#)

La diversité culturelle « en français » à l'honneur dans le monde littéraire

Dans un communiqué de presse diffusé le 25 novembre 2008, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a tenu à souligner que « la littérature francophone "en français" est particulièrement à l'honneur cette année avec les récipiendaires des prestigieux prix suédois, français mais aussi chinois ». L'OIF affirme en effet que « la diversité des écrivains francophones, la place qu'occupent leurs œuvres dans la littérature mondiale et les distinctions internationales qu'ils obtiennent sont la plus belle illustration de la richesse et de la vitalité de la langue française ».

Illustrant son propos, l'OIF rappelle les prestigieuses récompenses qui suivent remportées par des écrivains francophones.

- Le Prix Nobel de Littérature, attribué à Jean-Marie Gustave Le Clézio, pour l'ensemble de son œuvre. En janvier 2008 à Pékin, il recevait, aux côtés de cinq autres écrivains étrangers, le prix du meilleur écrivain étranger 2006 par la maison d'édition chinoise Éditions Littéraires du peuple.
- Le Prix Goncourt attribué à Atiq Rahimi, écrivain et cinéaste franco-afghan, pour Syngué sabour. Pierre de patience. (P.O.L)
- Le Prix Théophraste Renaudot décerné à l'écrivain guinéen Tierno Monémbo pour Le Roi de Kahel. (Seuil, 2008)
- Le Prix du roman France Télévisions octroyé à l'auteur franco-algérien, Yasmina Khadra pour Ce que le jour doit à la nuit. (Julliard, 2008)
- Le Prix Décembre attribué à Mathias Enard pour Zone. (Actes Sud, 2008)
- Après le Prix Mallarmé, Seymus Dagtekin a reçu le Prix Théophile Gautier de l'Académie française pour son recueil de poésie Juste un pont sans feu. (Le Castor

Pour en apprendre davantage sur chacun de ces auteurs, nous vous invitons à prendre connaissance de la version intégrale du [communiqué de presse](#) de l'OIF.

Publications récentes

Putting Culture First: Commonwealth perspectives on culture and development, par Andrew Firmin et Mark Nowotny

La Fondation du Commonwealth annonce la parution du rapport « Putting Culture First: Commonwealth perspectives on culture and development », rédigé par Andrew Firmin and Mark Nowotny.

« *Putting Culture First* est le résultat d'un long processus de consultation mené de février à octobre 2008 auprès de représentants des gouvernements, de la société civile et des secteurs culturel et du développement économique de tous les pays du Commonwealth ».

Décrivant le rapport, la Fondation du Commonwealth écrit : « Dans l'ensemble du Commonwealth, les individus expriment et mettent spontanément à profit leurs forces culturelles et créatrices. Toutefois, gouvernements et citoyens ont rarement su percevoir précisément l'apport de la culture au développement et, par conséquent, ils n'ont guère pu offrir le soutien nécessaire aux individus, aux acteurs du milieu culturel et aux organismes de la société civile. Ce rapport constitue une première étape à l'échelle du Commonwealth vers la reconnaissance de la valeur de la culture et vers une amorce de compréhension de quelques-uns des liens entre culture et développement économique ».

Le rapport s'articule autour des chapitres suivants :

- Introduction
- L'économie de la créativité et salaires décents
- La politique culturelle et la convention 2005 de l'UNESCO sur la diversité culturelle
- La culture, un levier de développement
- La culture, un processus de développement
- L'expression culturelle et la négociation identitaire
- Culture, crise et répression
- Les droits et la culture
- Conclusion : dans quelle direction doit s'engager le Commonwealth?

Vous pouvez [télécharger ce rapport](#) (en anglais seulement) à partir du site Internet de la Fondation du Commonwealth, de même que la documentation ayant servi à la réalisation de cette étude.


Le rapport est également en vente sur le site Internet du [Secrétariat du Commonwealth](#).

Autres actualités d'intérêt

Séminaire au Vietnam : « La protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles : partageons l'expérience asiatique et européenne »

Dans le cadre du Dialogue Asie-Europe, la Commission européenne et les autorités vietnamiennes organisent un séminaire sur le thème « La protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles : partageons l'expérience asiatique et européenne ». L'événement aura lieu à Hanoï, au Vietnam (15-16 décembre 2008).

Le séminaire a pour but de permettre aux fonctionnaires, aux preneurs de décisions et aux représentants de la société civile du domaine de la culture d'Europe et d'Asie de partager leurs expériences et points de vue sur la question de la diversité des expressions culturelles.

Pour en apprendre davantage, vous pouvez dès maintenant consulter le [projet d'ordre du jour](#)  du séminaire.

Les organisations et personnes intéressées à participer à cet événement peuvent s'inscrire via Internet (<http://asem.dnc-group.net/>).

Source :

- [Communiqué de presse de la Commission européenne](#)

Haut de la page 

Appel à communications : Colloque international « De la société de l'information vers les sociétés du savoir, Réseaux et communautés de savoir partagés » – Date limite de soumission des propositions : 5 janvier 2009

Du 8 au 10 juin 2009, à l'Université Nationale Autonome de Mexico, se déroulera le colloque scientifique international « De la société de l'information vers les sociétés du savoir, Réseaux et communautés de savoir partagés ». Organisé conjointement par l'Université Nationale Autonome du Mexique et l'Université Robert Schuman de Strasbourg (France), ce colloque poursuit les réflexions amorcées dans le cadre du Sommet mondial sur la société de l'information et lors des colloques de Brazzaville (R. Congo) et Kinshasa (RD. Congo) de 2006, de Jijel (Algérie) de 2008.

Sur le site Internet consacré à l'événement, les organisateurs écrivent : « Le rapport culture et communication repose sur des réseaux de connaissances. Ils sont le socle sur lequel se construisent les sociétés du savoir, concept qui est le résultat d'une réflexion sur le type de société idéale (Unesco 2005). La société des savoirs serait plus riche et favoriserait davantage l'autonomisation que la société de l'information. Dans les « sociétés du savoir », le modèle d'une économie globale comme paradigme d'organisation sociale à partir du développement et l'expansion des TIC présuppose l'existence de communautés et de réseaux sociaux pour l'accès au savoir. Mais, de quel(s) savoir(s) parle-t-on ? Quels en sont les modèles de référence, les modalités de partage, les logiques, les réseaux, les acteurs ? Quel est l'impact de la généralisation des TIC dans les universités ? »

Ce sont là quelques-unes des questions qui ressortent des cinq axes retenus pour la tenue du colloque :

- Axe 1 : Politiques publiques et construction des sociétés du savoir
- Axe 2 : Réseaux et communautés de partage (les nouveaux espaces démocratiques d'échanges de savoirs (web collaboratif...))
- Axe 3 : Logiques, pratiques et contraintes socio-économiques relatives au partage des savoirs
- Axe 4 : Diversité culturelle, dispositifs technologiques et partage des savoirs
- Axe 5 : Industrialisation de la formation, télétravail et enseignement à distance

Les propositions de communications doivent être transmises au plus tard le 5 janvier 2008, à l'adresse suivante : colloque_unam@yahoo.fr

Les langues de communication du colloque sont l'espagnol, l'anglais et le français.

Source :

- [Site Internet du colloque](#)

Haut de la page 


Culture, économie, intégration régionale : La culture, levier du

développement en Afrique — Paris (France)

Le 16 décembre 2008, à la salle 2 de la Maison de l'UNESCO, à Paris (France), se déroulera la réunion « Culture, économie, intégration régionale : La culture, levier du développement en Afrique ».

Cette réunion est organisée en collaboration avec le Réseau africain des promoteurs d'événements culturels (RAPEC). L'UNESCO précise que cette rencontre vise à approfondir la vision des partenaires professionnels, en particulier de la diaspora africaine, sur les relations entre la culture et le développement en Afrique, avec une attention particulière au lien entre industries créatives et économie. Une séance plénière permettra d'approfondir le thème général avec la participation d'éminentes personnalités. Elle sera suivie par trois tables rondes d'experts et les conclusions des rapporteurs. Le public assistera sur invitation.

L'UNESCO signale que, pour le Secteur de la culture, « cette activité s'inscrit tout particulièrement dans la stratégie du programme approuvé pour 2008-2009, qui prévoit de donner un suivi au Plan sur les industries culturelles pour le développement de l'Afrique (Nairobi, 2005) repris par le Sommet des chefs d'État africains de Khartoum (2006) ». « Pour le RAPEC, il s'agit d'une première rencontre - en français - qui sera suivie par d'autres en Afrique, en préparation d'un Sommet des entrepreneurs culturels dont les conclusions seront adressées à l'Union Africaine. »

Le programme de la réunion est disponible [en ligne](#) .

Source:

- [Site Internet de l'UNESCO](#)

Haut de la page 

Colloque « Cinéma et audiovisuel : action publique et territoires. Quelles coopérations pour la création, l'exploitation et l'éducation à l'image ? », Vendôme (France)

Le jeudi 11 décembre 2008, dans le cadre des Rencontres professionnelles du Festival du film de Vendôme (France), se déroulera le colloque « Cinéma et audiovisuel : action publique et territoires. Quelles coopérations pour la création, l'exploitation et l'éducation à l'image ? ». L'événement est organisé par Centre Images et l'Observatoire des politiques culturelles.

Sur le site Internet du colloque, les organisateurs écrivent : « À l'heure où l'investissement des collectivités locales dans le domaine cinématographique et audiovisuel n'a jamais atteint un si haut niveau tant en Europe qu'en France, ce colloque est l'occasion de réfléchir sur la mise en œuvre, l'évolution et les conséquences des politiques territoriales. »

Le programme indique, qu'après une introduction sur la notion de service public cinématographique et audiovisuelle, la journée s'articulera en trois temps :

- Exploitation, quelles relations public-privé ?
- Aide à la création : comment les collectivités peuvent-elles être subsidiaires ?
- Éducation et diffusion : quelles complémentarités entre les acteurs publics ?

Lieu :

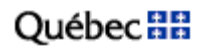
Festival du Film de Vendôme
Le Minotaure
rue César de Vendôme
Vendôme (France)

Source :

- [Site Internet du Festival du film de Vendôme](#)

Haut de la page 

Politique de confidentialité - Réalisation du site



© Gouvernement du Québec, 2007